



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

Procès-verbal

Le dimanche 10 août 2025 à 10heures00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 août 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI.

Secrétaire de la séance : Jean Pierre ROUBY

Présents : Jean Marie ANTONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI, Don Pierre ALESSANDRI, Joseph ANTONETTI

Représentés : -

Absents et excusés : -

Ordre du jour :

1. Adoption du PV du conseil municipal du 29 juin 2025
2. Subventions aux associations (Délibération)
3. Participation des communes aux dépenses de l'école 2025 (Délibération)
4. Restauration du tableau de l'église « La Vierge à l'Enfant » (Arrêté de subvention)
5. Point sur les projets en cours
 - a) Eau Phase 2 (réfection des collecteurs des sources)
 - b) Cimetière (parking et accès)
6. Questions diverses
 1. Pré-Bilan de la mandature 2020-2026

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h00.

1 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2 - Subventions aux associations

Subventions aux associations 2025 - DE_020_2025

Le maire expose :

Demandes reçues et confirmées :

- **La Diane Piedicortaise** (société de chasse)

Il est noté sur la demande « Débroussaillage de sentiers ou chemins muletiers, parcelles favorisant le développement du gibier sédentaire, l'amélioration de la faune sauvage »

- **Associu Voci è Organi in Libertà :**

Cette association participe à l'animation du village en organisant chaque année des concerts dans notre église.

- **Associu Ghjuvan Francescu**

Association engagée dans la lutte contre le cancer en partenariat avec l'Institut Paoli Calmettes de Marseille.

Par cette nouvelle délibération le conseil, par son vote

Votant : 5 Pour : 5 contre : 0

Décide d'augmenter de 700 € à 900 € la subvention de chacune des associations, soit :

- **La Diane Piedicortaise : 900 €**
- **Associu Voci è Organi in Libertà : 900 €**
- **Associu Ghjuvan Francescu : 900 €**

3 - Participation des communes aux dépenses de l'école 2025

Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école 2025 - DE_021_2025

Afin d'évaluer la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, Il convient d'établir un bilan financier pour l'année 2024.

Investissement en 2024 :

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0.00 €

Fonctionnement en 2024 :

- Les dépenses de fonctionnement (32 021,29 €) se répartissent de la façon suivante :

Alimentation	561.99
Fournitures d'entretien	148.77
Fournitures administratives (imprimante)	240.00
Fournitures scolaires	238.00
Séances EPS	1 085.00
Location stade (JSP)	1 000.00
Frais postaux et télécommunications	1 365.59

Salaire ATSEM	14 517.92
Charge de personnel (ATSEM)	8 152.16
Cotisation USEP	42.00
EDF	1 516.71
Séjour classe transplantée	840.00
Bons de Noël	150.00
Plaque « école »	89.76
Rappel Supplément familial ATSEM	2 073.39
TOTAL	32 021,29

- Les recettes de fonctionnement : **7 500,00 €**.

5 élèves ont fréquenté l'école de Piedicorte en 2024 dont 1 enfant extérieur au village (Giuncaggio). Sa commune de rattachement a participé aux frais de fonctionnement de l'école à hauteur de 1500 €. Les 4 communes (Altiani, Pietraserena, Pancheraccia et Focicchia) n'ayant aucun enfant scolarisé dans l'année contribuent à hauteur d'un forfait de 1 500 €/an.

En 2024, la part de fonctionnement de l'école restant à la charge de la commune de Piedicorte correspond à **24 521,29 €** pour 5 élèves soit **4 904,25 € par élève**.

A compter de 2025, il est proposé :

Suite à la titularisation de l'Aide maternelle (sur proposition de la mairie), la commune de Piedicorte doit supporter une augmentation conséquente des frais de fonctionnement (rappel de salaire et indemnités pour l'ATSEM).

En conséquence, pour les communes ayant des élèves scolarisés au cours de cette année scolaire, il est proposé de porter leur participation à 2 000 € par élève et pour les communes n'ayant pas d'élève scolarisés au cours de cette année scolaire 2024/2025, de porter la participation forfaitaire à 2 000 €.

Après délibération, le conseil municipal par son vote

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0

Adopte la proposition ci-dessus.

4 - Restauration du tableau de l'église « La Vierge à l'Enfant »

La commune a reçu une notification de l'**ARRETE n° 2025-08-10665 de la CDC**
« Sur les crédits d'autorisation de programme inscrits aux programme, chapitre, fonction et comptes susvisés du budget de la Collectivité de Corse, une subvention d'un montant de treize mille neuf cent quarante-quatre euros (13 944 €) est attribuée à la commune de Pedicorti di Caghju pour la restauration du tableau « Vierge à l'Enfant » de l'église Santa Maria Assunta, dont le coût prévu s'élève à 17 430 € HT (soit un taux de subvention de 80%). »

Le tableau partira en restauration en septembre 2025.

Rappel : l'Association Santa Maria Assunta a fait un don de **6 289,55 €** à la commune pour la restauration de l'église, somme qui sera utilisée pour le tableau.

5 - Point sur les projets en cours

a) Eau Phase 2 (réfection des collecteurs des sources)

Tous les collecteurs des sources et les raccords des tuyaux d'adduction ont été remis en état. Deux sources ne donnant plus ont été nettoyées et reconnectées. Cela nous permet de disposer d'un volume d'eau en adduction suffisant pour l'instant (étiage du 09/08/2025 : 80,56 m³/jours)

b) Cimetière (parking et accès)

Grâce à la location d'une pelle de 9,5 tonnes offerte par l'entreprise ANTONETTI, le parking et la descente d'accès au portail principal du cimetière seront réalisés très prochainement.

6 - Questions diverses

a) Pré-Bilan de la mandature 2020-2026

Voir le document annexe ci-après envoyé par mail à tous les administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 14h00.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Rouby', with a horizontal line extending to the right.

Jean-Pierre ROUBY